

Perpignan, le 31 août 2011

Bonjour à tous,

L'ouverture de la saison 2011-2012 approche. Vous avez reçu les documents de la fédération et le mode de fonctionnement jusqu'à l'ouverture du nouveau centre de gestion des licences.

Bonne préparation et à bientôt.

Aujourd'hui, comme annoncé lors de notre Assemblée Générale, je vous informe de la signature d'un partenariat entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et la Mutuelle VIASANTE-La Roussillonnaise ; A ce titre, chaque randonneur en possession de la licence en cours de validité, pourra accéder à une complémentaire santé à des conditions privilégiées, tant en termes de prestations que de cotisations. N'hésitez pas à vous renseigner !

Pour ce faire, nous organisons deux conférences d'informations destinées à nos adhérents.

La première le **mardi 27 septembre 2011 à 15h au siège du comité à la Maison des sports, rue René Duguay-Trouin à Perpignan, au rez-de-chaussée, salle de conférence.**

La seconde le **mercredi 5 octobre 2011 à 15 h Salle de l'union 1^{er} étage, Boulevard Lafayette à Céret. Parking des Tines.**

Si vous souhaitez plus de détails sur ces services ou obtenir une étude personnalisée, il vous suffit de contacter Mme Corinne SERRANO, conseillère de Via Santé, par téléphone au 06.71.85.55.76.

Merci aux Présidents, Secrétaires et destinataires de ce message de bien vouloir en informer tous leurs adhérents.

Bonne rentrée et à bientôt.
Cordialement.

Marcel MARTINEZ
Président du Comité.

les chemins, une richesse partagée.



Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Pyrénées-Orientales

Maison Départementale des Sports, rue René Duguay-Trouin - 66 000 PERPIGNAN

Tél: 04 68 61 48 85 - Fax: 04 68 51 33 82 - cdrp66@wanadoo.fr - <http://pyrenees-orientales.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris, n° d'immatriculation : IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.